

FONDS DATÉ

SUNNY GREEN BONDS 2028

PART R : FRO01400KTM3 / PART I FRO01400KTN1 - OPCVM GÉRÉ PAR SUNNY AM

ÉCHELLE DE RISQUE SELON DIC 1 ■ 2 ■ 3 ■ 4 ■ 5 ■ 6 ■ 7

Le FCP **Sunny Green Bonds 2028** est un fonds obligataire daté qui s'intéresse plus particulièrement aux obligations finançant exclusivement des projets environnementaux, émises par tous types de sociétés (à forte empreinte carbone ou non). Le respect des standards liés à la dénomination Green Bonds des obligations sous-jacentes est assuré par des tierces parties telles que Bureau Veritas, CMA Assurance Services ou Sustainalytics.

Un vrai fonds à échéance simple, lisible... et vert !

Sunny Green Bonds 2028 investit dans des émissions finançant des projets ayant un **impact positif sur la transition énergétique** et/ou **atténuant les effets du changement climatique**. Ces émetteurs sont notés *investment grade*, la meilleure catégorie de notation de crédit, et ne se distinguent pas forcément par leur faible bilan carbone, mais plutôt par leur volonté de financer et faire évoluer leur modèle économique vers une plus forte soutenabilité environnementale au travers de projets spécifiques.

100 % du produit est exclusivement utilisé pour le financement ou refinancement de projets environnementaux.

Le fonds est géré selon l'**approche du portage obligataire** (ou "buy & hold") :

- **Principe** : acheter des obligations, encaisser régulièrement les coupons et les conserver jusqu'à leur échéance.
- **Objectif** : aller jusqu'au remboursement de l'obligation pour percevoir l'ensemble des coupons et récupérer son capital, hors défaut de l'émetteur.
- **L'avantage du portage obligataire** : un résultat connu à l'avance si l'obligation est portée à son terme, hors défaut de l'émetteur.
- **Le risque du portage obligataire** : en cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur de l'obligation peut baisser. Par ailleurs, le défaut de l'émetteur peut entraîner la perte de tout ou partie du capital investi sur ses émissions.

OBJECTIF DE GESTION

- Obtenir une performance annualisée supérieure au **taux OAT 5 ans**, nette des frais de gestion, des coûts de couverture et défauts estimés, sur un horizon de placement débutant à compter de la date de création du fonds (20 décembre 2023), jusqu'au 31 décembre 2028.
- Promouvoir les investissements ayant des caractéristiques environnementales en détenant une proportion minimale de **90 % de l'actif dans des Green Bonds et des Sustainability Bonds**.

L'objectif de gestion est fondé sur l'hypothèse d'une détention des parts du Fonds sur toute la durée de placement recommandée (jusqu'au 31 décembre 2028) et sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion à la date d'agrément du Fonds par l'Autorité des Marchés Financiers. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion du Fonds ne comprend pas l'intégralité des cas de défauts et repose sur des estimations au regard des hypothèses de marché arrêtées à un instant donné.

SUNNY GREEN BONDS 2028

POURQUOI S'Y INTÉRESSER ?



PORTAGE OBLIGATAIRE

comme technique de gestion

- une technique permettant de répondre à la problématique de lisibilité et de mesure du risque,
- quelle que soit l'évolution des taux, si l'obligation est portée à son terme, le résultat est connu à l'avance (sauf défaut de l'émetteur).



SIMPLICITÉ, MESURE DU RISQUE & LIQUIDITÉ

- une stratégie simple et lisible, le portage obligataire, uniquement sur des obligations émises en euros,
- en cas de baisse du fonds, les coupons continuent d'alimenter le portefeuille,
- une valeur liquidative quotidienne.



ESG

du sens à votre épargne

- une attention particulière portée à la durabilité et aux sujets de gouvernance,
- une politique d'exclusion formalisée, comprenant notamment les secteurs du tabac, de la pornographique et de l'extraction de charbon entre autres. Des informations supplémentaires sont disponibles sur notre site.



SAVOIR-FAIRE

la gestion Sunny AM

- plus de 10 années d'expérience en matière de portage obligataire.
- le savoir-faire reconnu de l'équipe repose sur l'analyse rigoureuse des émetteurs et sur une connaissance approfondie de l'ensemble du marché du crédit.

QUELLES LIMITES ?

- Risque de perte en capital, pas de garantie de performance.
- Une sélection des placements pas forcément les plus performants parmi les actifs disponibles, du fait des anticipations de l'équipe de gestion. Par ailleurs, celle-ci peut procéder à des arbitrages qui peuvent s'avérer infructueux.
- En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur de l'obligation peut baisser en cours de vie.
- Le défaut de l'émetteur peut entraîner la perte de tout ou partie du capital investi sur ses émissions.
- Le FCP pourra présenter une volatilité élevée.

CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

	Sunny Green Bonds 2028
Code ISIN	part R : FR001400KTM3 / part I : FR001400KTN1
Date d'agrément AMF - Date de création	07/11/2023 - 20/12/2023
Durée de placement recommandée	Jusqu'au 31 décembre 2028
Frais de gestion maximum du fonds (TTC)	part R : 1 % / part I : 0,5 %
SFDR (réglementation disclosure)	Article 8

RAPPEL DES PRINCIPAUX RISQUES

(cf. prospectus)

Risque discrétionnaire, Risque de perte en capital, Risque actions, Risque lié aux petites et moyennes capitalisations, Risque de taux, Risque de crédit, Risque lié à la détention d'obligations convertibles, Risque de haut rendement, Risque des marchés émergents, Risque de contrepartie, Risque de liquidité, Risque en matière de durabilité.

Ce document promotionnel est un outil de présentation simplifié. L'ensemble des informations contenu dans ce document est susceptible de modification à tout moment, sans information préalable. Le souscripteur éventuel, au regard de sa situation personnelle et notamment sur sa qualité éventuelle de non-résident, est invité au préalable à s'assurer de la compatibilité de la souscription avec toute réglementation dont il est susceptible de relever. Il appartient au souscripteur avant toute décision d'investissement de prendre connaissance de la documentation réglementaire (prospectus, DIC et annexes disponibles sur le site internet de Sunny AM).

Ce document a été préparé par SUNNY ASSET MANAGEMENT, société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro GP08000045. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et ne peut être considéré comme une offre ou une sollicitation de souscription, d'achat, de vente ou de prêt d'OPCVM, de valeurs mobilières ou autres instruments financiers ou de souscrire à des services de gestion ou de conseil.

SUNNY ASSET MANAGEMENT - 85 Rue Jouffroy d'Abbans, 75017 Paris - www.sunny-am.com - Tél 01 80 27 18 60 - Société de gestion de portefeuille - Agrément AMF n° GP-08000045 en date du 19/12/2008 - S.A au capital de 1 333 333,5 € - RCS Paris 509 296 810